



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grippe aviaire

Question écrite n° 44987

Texte de la question

M. Michel Larive appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les mesures actuelles ayant pour but de prévenir les épizooties de grippe aviaire. Les abattages préventifs et les claustrations sont principalement utilisés afin d'empêcher la contamination. Il est aujourd'hui de notoriété publique que de telles actions portent profondément atteinte au bien-être animal. De plus, il s'agit là d'un réel coup porté aux élevages autonomes et aux fermes qui font vivre nos territoires locaux. Enfin, force est de constater que cela touche en particulier l'élevage en plein-air pourtant encouragé et réclamé par la société des consommateurs. Si parmi les populations aviaires, les premières contaminations sont dues à un contact avec la faune sauvage, il s'avère que c'est l'activité humaine qui provoque les épizooties sanitaires. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pointe notamment en responsables le transport incessant d'animaux vivants, la segmentation des filières industrielles et la densité des élevages industriels. Or paradoxalement, la mise à mort et l'internement de milliers d'animaux d'élevage affectent bien davantage les exploitations traditionnelles. C'est pourquoi il aimerait savoir quelles méthodes envisage le Gouvernement pour lutter efficacement contre les véritables causes de transmission des virus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44987

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2022](#), page 2018

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)